

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 10724 - id.stagiaires: 14295

CHARPENTREAU Bastien

a participé à une session de formation initiale organisée par l'AFFORPAH, organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistré sous le numéro 11756727375 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

01/04/2025 - 03/04/2025

Durée :

24 heures

Lieu :

EXPLORA PARC - ST JEAN DE MONTS (85160)

Encadré par le formateur :

M SORRO Ivan

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

Le stagiaire a validé son stage en entreprise :

X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

La formation se déroule en deux parties :

- Une session de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure d'accueil.

Fait à Paris, le 03/04/2026.

Aliénor GRODZKI,
Assistant-e AFFORPAH



AFFORPAH
42 rue Monge 75005 Paris
T : 06 81 67 18 87
www.afforpah-formation.org
Siret : 95189641400012



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 8707 - id.stagiaires: 11663

M JAMME Hugues

a participé à un stage initial de formation organisé par l'AFFORPAH - Association Française de Formation et Recherche en Parcours Acrobatique - organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistrée sous le numéro 11 75 49824 75 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

04/07/2023 - 06/07/2023

Durée :

24 heures

Lieu :

LE GRAND DEFI - ST JULIEN DES LANDES (85150)

Encadré par le formateur :

M GRARE Kevin

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

Le stagiaire a validé son stage en entreprise :

X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

La formation se déroule en deux parties :

- Un stage de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure de stage.

Fait à Paris, le 18/12/2023.

Aliénor GRODZKI,
Assistante AFFORPAH

AFFORPAH

Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Formation « Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur »

id.devis: 8828 - id.stagiaires: 11807

M GANDER Mael

a participé à un stage initial de formation organisé par l'AFFORPAH - Association Française de Formation et Recherche en Parcours Acrobatique - organisme de formation accrédité par la CPNEF enregistrée sous le numéro 11 75 49824 75 auprès du préfet de région ILE DE France.

Formation :

Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Dates :

04/07/2023 - 06/07/2023

Durée :

24 heures

Lieu :

LE GRAND DEFI - ST JULIEN DES LANDES (85150)

Encadré par le formateur :

M GRARE Kevin

Le stagiaire a validé sa formation initiale :

X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

Le stagiaire a validé son stage en entreprise :

X avec l'option évacuation
sans l'option évacuation

La formation se déroule en deux parties :

- Un stage de formation initiale de 24 heures (ci-dessus).
- Un stage en qualité de salarié en entreprise d'une durée minimale de 120 heures, supervisé par un tuteur de la structure de stage.

Fait à Paris, le 18/12/2023.

Aliénor GRODZKI,
Assistante AFFORPAH



AFFORPAH
Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS



6 I HEDC 5 6 I 9: GG9

99FDEF: FAFD /QZZi nl Qb4 6 TI hXZ

u
T m l /i l Q b

u u
897C7. 8: C 58C7C7. 8: C : C

u
Xt l nQ l Qne fi nXhp 5l fi Xg Xqn DE: F81

u
g fXai ZZ T

u
t /
/

u
t /
/

f l
5q : C 0 5 16
5q / 9: 8 4
6

Z l 4 9C7C7. 8: D6 Q a ni Uve4
Q QZZi nl Qb


AFFORPAH
42 rue Monge 75005 Paris
T : 06 81 67 18 87
www.afforpah-formation.org
Siret : 95189641400012 



AUBERT Eric

Guide de Haute Montagne

3 route de la Buidonnière

73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

contact@aubert-formations.com

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017

ATTESTATION DE REUSSITE
A la formation initiale en vue de l'obtention
Du

Certificat de Qualification Professionnel
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Je soussigné, **Éric AUBERT**, Guide De Haute Montagne et responsable de **AUBERT FORMATIONS**,
Organisme de formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes
atteste par la présente que le personnel de **O'FUN PARK -OCÉANO LOISIRS** dont le responsable
est **Monsieur THIBAUD Michaël**, a suivi la formation initiale du C.Q.P d'**OPÉRATEURS DE**
PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR.

L'opérateur est capable d'effectuer toutes les tâches inhérentes à sa fonction.

Stage du 30 mars au 01 Avril 2026 :

EST RECONNU APTÉ :

Fonction Opérateur de P.A .H

- **LEGER Angelo**

Fonction complémentaire : Evacuation

- **LEGER Angelo**

Fait pour ce que de droit le 4 avril 2026,

Éric AUBERT
Guide De Haute Montagne
Responsable Des Formations

AUBERT ERIC – 3 Route de La Buidonnière – 73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

Email aubert.eric@wanadoo.fr – <http://www.aubert-formations.com>

Siret :338 765 217 00017 Code APE :8551Z

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes



AUBERT Eric

Guide de Haute Montagne

3 route de la Buidonnière

73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

contact@aubert-formations.com

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017

ATTESTATION DE REUSSITE
A la formation initiale en vue de l'obtention
Du
Certificat de Qualification Professionnel
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Je soussigné, **Éric AUBERT**, Guide De Haute Montagne et responsable de **AUBERT FORMATIONS**, Organisme de formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes atteste par la présente que le personnel de **O'FUN PARK -OCÉANO LOISIRS** dont le responsable est **Monsieur THIBAUD Michaël**, a suivi la formation initiale du C.Q.P d'**OPÉRATEURS DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR**.

L'opérateur est capable d'effectuer toutes les tâches inhérentes à sa fonction.

Stage du 30 mars au 01 Avril 2026 :

EST RECONNU APTÉ :

Fonction Opérateur de P.A .H

- **CABRIOL Clément**

Fonction complémentaire : Evacuation

- **CABRIOL Clément**

Fait pour ce que de droit le 4 avril 2026,

Éric AUBERT
Guide De Haute Montagne
Responsable Des Formations

AUBERT ERIC – 3 Route de La Buidonnière – 73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

Email aubert.eric@wanadoo.fr – <http://www.aubert-formations.com>

Siret :338 765 217 00017 Code APE :8551Z

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes



AUBERT Eric

Guide de Haute Montagne

3 route de la Buidonnière

73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

contact@aubert-formations.com

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017

ATTESTATION DE REUSSITE
A la formation initiale en vue de l'obtention
Du
Certificat de Qualification Professionnel
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Je soussigné, **Éric AUBERT**, Guide De Haute Montagne et responsable de **AUBERT FORMATIONS**, Organisme de formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes atteste par la présente que le personnel de **O'FUN PARK -OCÉANO LOISIRS** dont le responsable est **Monsieur THIBAUD Michaël**, a suivi la formation initiale du C.Q.P d'**OPÉRATEURS DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR**.

L'opératrice est capable d'effectuer toutes les tâches inhérentes à sa fonction.

Stage du 30 mars au 01 Avril 2026 :

EST RECONNUE APTÉ :

Fonction Opératrice de P.A .H

- **GUERARD Coralie**

Fonction complémentaire : Evacuation

- **GUERARD Coralie**

Fait pour ce que de droit le 4 avril 2026,

Éric AUBERT
Guide De Haute Montagne
Responsable Des Formations

AUBERT ERIC – 3 Route de La Buidonnière – 73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

Email aubert.eric@wanadoo.fr – <http://www.aubert-formations.com>

Siret :338 765 217 00017 Code APE :8551Z

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes



AUBERT Eric

Guide de Haute Montagne

3 route de la Buidonnière

73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

contact@aubert-formations.com

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017

ATTESTATION DE REUSSITE
A la formation initiale en vue de l'obtention
Du

Certificat de Qualification Professionnel
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Je soussigné, **Éric AUBERT**, Guide De Haute Montagne et responsable de **AUBERT FORMATIONS**,
Organisme de formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes
atteste par la présente que le personnel de **O'FUN PARK -OCÉANO LOISIRS** dont le responsable
est **Monsieur THIBAUD Michaël**, a suivi la formation initiale du C.Q.P d'**OPÉRATEURS DE**
PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR.

L'opérateur est capable d'effectuer toutes les tâches inhérentes à sa fonction.

Stage du 30 mars au 01 Avril 2026 :

EST RECONNU APTÉ :

Fonction Opérateur de P.A .H

- GUILLAUME Erwan

Fonction complémentaire : Evacuation

- GUILLAUME Erwan

Fait pour ce que de droit le 4 avril 2026,

Éric AUBERT
Guide De Haute Montagne
Responsable Des Formations

AUBERT ERIC – 3 Route de La Buidonnière – 73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

Email aubert.eric@wanadoo.fr – <http://www.aubert-formations.com>

Siret :338 765 217 00017 Code APE :8551Z

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes



AUBERT Eric

Guide de Haute Montagne

3 route de la Buidonnière

73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

contact@aubert-formations.com

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017

ATTESTATION DE REUSSITE
A la formation initiale en vue de l'obtention
Du

Certificat de Qualification Professionnel
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Je soussigné, **Éric AUBERT**, Guide De Haute Montagne et responsable de **AUBERT FORMATIONS**,
Organisme de formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes
atteste par la présente que le personnel de **O'FUN PARK -OCÉANO LOISIRS** dont le responsable
est **Monsieur THIBAUD Michaël**, a suivi la formation initiale du C.Q.P d'**OPÉRATEURS DE**
PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR.

L'opératrice est capable d'effectuer toutes les tâches inhérentes à sa fonction.

Stage du 30 mars au 01 Avril 2026 :

EST RECONNUE APTÉ :

Fonction Opératrice de P.A .H

- **CARDONNA Jeanne**

Fonction complémentaire : Evacuation

- **CARDONNA Jeanne**

Fait pour ce que de droit le 4 avril 2026,

Éric AUBERT
Guide De Haute Montagne
Responsable Des Formations

AUBERT ERIC – 3 Route de La Buidonnière – 73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

Email aubert.eric@wanadoo.fr – <http://www.aubert-formations.com>

Siret :338 765 217 00017 Code APE :8551Z

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes



AUBERT Eric

Guide de Haute Montagne

3 route de la Buidonnière

73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

contact@aubert-formations.com

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73
Auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

SIRET : 338 765 217 00017

ATTESTATION DE REUSSITE
A la formation initiale en vue de l'obtention
Du
Certificat de Qualification Professionnel
D'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur

Je soussigné, **Éric AUBERT**, Guide De Haute Montagne et responsable de **AUBERT FORMATIONS**, Organisme de formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la préfecture Rhône-Alpes atteste par la présente que le personnel de **O'FUN PARK -OCÉANO LOISIRS** dont le responsable est **Monsieur THIBAUD Michaël**, a suivi la formation initiale du C.Q.P d'**OPÉRATEURS DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR**.

L'opérateur est capable d'effectuer toutes les tâches inhérentes à sa fonction.

Stage du 30 mars au 01 Avril 2026 :

EST RECONNU APTÉ :

Fonction Opérateur de P.A .H

- **MATHIOT Nolan**

Fonction complémentaire : Evacuation

- **MATHIOT Nolan**

Fait pour ce que de droit le 4 avril 2026,

Éric AUBERT
Guide De Haute Montagne
Responsable Des Formations

AUBERT ERIC – 3 Route de La Buidonnière – 73500 AUSSOIS

Tél : 06 76 17 32 07

Email aubert.eric@wanadoo.fr – <http://www.aubert-formations.com>

Siret :338 765 217 00017 Code APE :8551Z

Organisme enregistré sous le N° 82 73 01124 73 auprès de la Préfecture de Région Rhône-Alpes

Certificat de Qualification Professionnelle

Mael GANDER né-e le 16/03/2000
a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur
Avec l'option Évacuation

Diplôme n° 2024-02-09/09497

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Établi à Paris, le 09/02/2024

Présidence du Jury de Certification



Présidence des instances paritaires de la
CCN ELAC



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Antoine LE LAN, né(e) le 05 01 2007

a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR
AVEC OPTION EVACUATION

Diplôme n°2025-12-19/11740

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

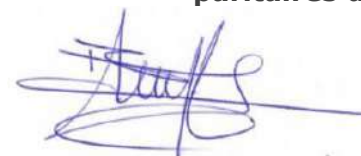
En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Etabli à Paris, le 19 décembre 2025

Président du Jury de Certification



**Présidence des instances
paritaires de la CCN ELAC**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Axel BOUGAULT, né(e) le 14/09/2002

a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR
AVEC OPTION EVACUATION

Diplôme n° 2022-12-22/07864

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels,
étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions
prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de
certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Etabli à Paris, le 22/12/2022

Président du Jury de Certification



Présidence des instances
paritaires de la CCN ELAC



CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur Avec l'option Evacuation

Le présent diplôme n° 2021-12-16/06484 est délivré à :

Bertrand GUERIN né(e) le 19/03/2001

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du 29 septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

Etendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris, le 16/12/2021

La Présidence

A black ink signature consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line.A blue ink signature, appearing to be 'Bertrand Guerin', written in a cursive style.

Le titulaire

Certificat de Qualification Professionnelle

Cyprien ROCARD né·e le 24/11/2005
a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur
Avec l'option Évacuation

Diplôme n° 2025-07-04/11030

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Établi à Paris, le 04/07/2025

Présidence du Jury de Certification



Présidence des instances paritaires de la
CCN ELAC



CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur

Avec l'option Évacuation

Le présent diplôme n° 2022-03-17/06718 est délivré à :

Juliette BUSSONE né(e) le 07/02/1999

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du 29 septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

Étendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris, le 16/03/2022

La Présidence

A black ink signature consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line.

Le titulaire

A blue ink signature, appearing to be 'Juliette Bussone', written in a cursive style.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Maëlys BOUSIQUE, né(e) le 30 03 2006

a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR
AVEC OPTION EVACUATION

Diplôme n°2025-12-19/11738

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

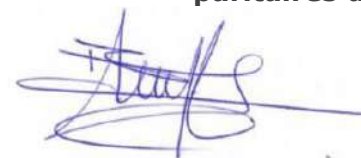
En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Etabli à Paris, le 19 décembre 2025

Président du Jury de Certification



**Présidence des instances
paritaires de la CCN ELAC**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Melvin SUIRE, né(e) le 21 09 1997

a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR
AVEC OPTION EVACUATION

Diplôme n°2025-12-19/11742

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

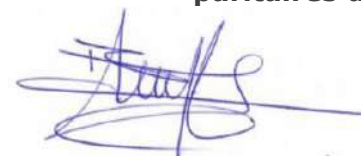
En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Etabli à Paris, le 19 décembre 2025

Président du Jury de Certification



**Présidence des instances
paritaires de la CCN ELAC**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Zoé CHADAILLAT, né(e) le 21 05 2007

a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR
AVEC OPTION EVACUATION

Diplôme n°2025-12-19/11739

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

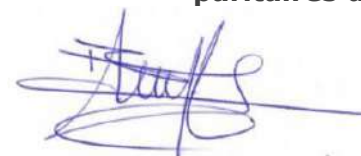
En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Etabli à Paris, le 19 décembre 2025

Président du Jury de Certification



**Présidence des instances
paritaires de la CCN ELAC**



Certificat de Qualification Professionnelle

Romeo BOUDAUD né-e le 08/10/2005
a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur
Avec l'option Évacuation

Diplôme n° 2025-07-04/10973

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Établi à Paris, le 04/07/2025

Présidence du Jury de Certification



Présidence des instances paritaires de la
CCN ELAC



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Timothé PITEL, né(e) le 11 03 2004

a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR
AVEC OPTION EVACUATION

Diplôme n°2024-12-20/10618

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

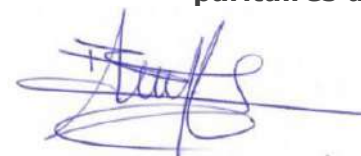
En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Etabli à Paris, le 20 décembre 2024

Président du Jury de Certification



**Présidence des instances
paritaires de la CCN ELAC**



**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE CITOYEN SAUVETEUR – PSC**

Pantin, le 15/06/2026

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 18 février 2026 portant habilitation de la Fédération nationale de protection civile pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n°131646, établi en date du 15/06/2026;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, déclarant que

M. Jocelyn BAUDRY,

né(e) le 28/07/2006 à Les Sables d'Olonne (85)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen sauveteur, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,
délivre à **M. Jocelyn BAUDRY** le présent certificat de compétences.

François Richez



PSC_2026 - FNPC - n°PSCPC2026/37605/85 131646 1120271

Document dématérialisé. L'authenticité de ce document peut être contrôlée sur la page
<https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/?check=4NQXNPHGYX>

